



# Taxe d'apprentissage

# Afev : la solidarité contre l'échec scolaire

**Fondée en 1991**, l'Association de la Fondation Etudiante (Afev) pour la Ville organise l'engagement bénévole des étudiants pour lutter contre les inégalités éducatives dans les quartiers populaires.

**Les étudiants bénévoles de l'Afev** agissent concrètement contre l'échec scolaire. **2 heures par semaine**, tout au long de l'année scolaire, ils accompagnent individuellement **un jeune de 5 à 18 ans** en difficulté dans son parcours. Plus que du simple soutien scolaire, cet accompagnement a vocation à aider le jeune suivi à reprendre confiance en lui, à participer à son ouverture culturelle, à l'aider dans son parcours d'orientation...

**Soutenir l'Afev au travers de la taxe d'apprentissage, c'est soutenir ce projet de solidarité et construire une société où chacun trouve pleinement sa place.**

## L'Afev est conventionnée par :

- Ministère de l'Education Nationale
- Ministère de la Ville
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- CNAF
- ACSÉ

## Travaille en partenariat avec :

- 180 Villes
- 12 Conseils régionaux
- 25 Conseils généraux
- 52 Universités

## Est soutenue par :

- Fondation BNP Paribas
- BIC
- La Flamme Marie Claire
- Fondation Auchan
- Legris Industrie
- Fondation MAIF pour l'éducation



# Aider

## chaque collégien à réussir son parcours

L'Afev travaille en partenariat avec 400 collèges situés en zone d'éducation prioritaire. Elle met en place un accompagnement spécifique de collégiens en difficulté dans leur parcours par des étudiants bénévoles.

L'objectif de l'action est de permettre l'autonomie de chaque jeune. En effet, la maîtrise de son parcours passe par l'acquisition de compétences "clés" que l'Afev cible plus particulièrement : mobilité, ouverture culturelle, gestion de l'information...

Pour les collégiens de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>, un accompagnement axé sur les questions d'orientations est mis en œuvre afin de :

- Lutter contre l'autocensure et les aider à se projeter dans leur parcours scolaire après la troisième,
- Mieux appréhender les ressources de leur territoire,
- Leur permettre une meilleure connaissance du monde professionnel.



## RÉSEAU DES SALARIÉS SOLIDAIRES

En 2010, l'Afev a mis en place un "Réseau des Salariés Solidaires" pour apporter aux collégiens accompagnés par les étudiants bénévoles, un regard neuf sur le monde de l'entreprise. Ces salariés solidaires prennent de leur temps (deux à dix heures/an) pour échanger avec les collégiens. Ils leur expliquent le fonctionnement de leur entreprise, les éléments importants d'un parcours professionnel, les informent sur l'évolution des métiers ou encore, les aident à trouver un stage.

# Un engagement. utile pour les étudiants bénévoles



Pour les étudiants en cours de formation, l'engagement dans une structure associative au plus près d'une réalité sociale qui leur est étrangère est un atout qui participe à la construction de leur profil.

Déjà plus de 50 établissements universitaires font confiance à l'Afev et valorisent par des "crédits d'enseignement" (ECTS) l'engagement de leurs étudiants dans les actions d'accompagnement individuel organisées par l'Afev.

Selon une étude menée par le cabinet Développement Social et Organisation, l'engagement des étudiants dans les actions de l'Afev permet de développer des compétences utiles à leur parcours professionnel : capacité de management, sens de l'écoute, qualités organisationnelles, travail en équipe...

Aussi, l'Afev mène depuis 2010 un travail particulier pour aider ses étudiants à mieux valoriser leurs compétences dans leur processus d'insertion professionnelle.

## PAROLE D'EMPLOYEUR

**DOMINIQUE BELLION – GESTION RH FRANCE – BNP PARIBAS**

*Partenaire de l'Afev depuis 1996*

« En qualité de manager, je dirai que le C.V. d'un étudiant passé à l'Afev démontre que cet étudiant fait preuve d'ouverture d'esprit, de capacité d'adaptation, qu'il est capable d'une démarche volontaire pour aller vers les autres. C'est quelque chose d'important car cela signifie des aptitudes pour le travail en équipe et les missions transversales. »

# Comment verser une part de sa taxe d'apprentissage à l'Afev ?

**Depuis 2012, l'Afev est éligible au versement d'une partie de la part hors-quota de la taxe d'apprentissage**, au titre des "Activités complémentaires" pour son action dans l'amélioration de la Vie Scolaire et de l'Orientation.

Vous pouvez donc choisir de soutenir l'Afev et son action en lui versant une partie de votre taxe d'apprentissage.

Pour votre entreprise, il s'agit d'**indiquer le nom de l'Afev dans la catégorie "Activités complémentaires" du formulaire** de déclaration de la taxe d'apprentissage fourni par votre organisme collecteur.

- **Si vous décidez d'allouer à l'Afev l'ensemble de la somme** prévue pour cette catégorie (20 % de la part hors-quota) il vous faudra y indiquer "totalité Afev".
- **Si vous souhaitez verser une somme inférieure**, il vous faudra dans ce cas indiquer dans cette même catégorie le montant de la somme souhaitée à côté du nom de l'association. (NB : cette somme ne peut pas excéder 20 % de la part hors-quota de votre taxe d'apprentissage.)

## A quoi servira votre participation au titre de la taxe d'apprentissage ?

Votre aide versée au titre de la taxe d'apprentissage servira directement au développement de nos actions :

- **55 % serviront au recrutement des étudiants bénévoles**, à leur suivi et à leur formation.
- **45 % serviront au développement d'actions spécifiques** en matière d'orientation pour des collégiens en difficultés dans leur parcours.

**SOUTENIR L'AFEV AU TRAVERS DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE :  
UNE ACTION SIMPLE ET UTILE CONTRE LES INÉGALITÉS.**

# L'Afev en chiffres



## Depuis sa création,

→ Ce sont **124 000 étudiants bénévoles** qui se sont investis avec l'Afev auprès de jeunes en difficulté scolaire dans les quartiers prioritaires.

## Cet engagement représente

→ **500 000 heures de bénévolat** dans **330 quartiers populaires.**

## L'Afev est une structure associative qui aujourd'hui mobilise

→ **7 000 bénévoles**

→ **105 salariés**

→ ainsi que **400 volontaires en Service Civique.**

### CONTACT LOCAL

### CONTACT NATIONAL

Christophe Paris  
26 bis rue Château Landon  
75010 Paris  
Tél.: 01 40 36 75 86  
Mail: pole.national@afev.org

→ [www.afev.org](http://www.afev.org)

**AFEV** \*\*